



# LOUVERNÉ SPORTS SECTION FOOTBALL

## Règlement Intérieur

Comportement des adhérents dans le cadre collectif de l'association  
SAISON 2023/2024

Tous les adhérents de Louverné Sport, quel que soit leur titre : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, etc., sont tenus de respecter le règlement intérieur du club qui est remis lors de l'inscription. Les parents des joueurs mineurs sont également soumis à cette obligation.

Ce règlement a pour objectif de définir le savoir-être à adopter pour savoir vivre en collectivité. C'est-à-dire, l'attitude que chacun doit adopter pour prouver son intégrité et sa capacité à vivre ensemble afin d'assurer le bon fonctionnement du club et l'épanouissement de chacun.

En prenant une licence à Louverné Sports, j'accepte, de me soumettre aux règles suivantes :

### 1) Paiement de la licence :

Je m'engage à payer ma licence au plus tard en septembre de chaque saison :

- soit en une fois par carte bancaire ou via Hello Asso,
- soit en 3 fois par chèques encaissés en septembre, octobre et novembre. Ils devront tous être remis à Louverné Sports dès septembre.

Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

En cas de départ, aucune mutation ne sera accordée si le paiement de la licence n'est pas totalement honoré.

A l'appréciation de la direction : pas de convocation aux matchs tant que le paiement n'est pas honoré

### 2) Respect des personnes et du fair-play :

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné. Je m'engage à respecter :

- Mes partenaires, en faisant tout ce qui est possible pour les aider, en les encourageant même s'ils commettent des erreurs et quel que soit leur niveau.
- Les bénévoles du club et les dirigeants.
- L'entraîneur/coach, en acceptant le contenu des entraînements qu'il propose, ses choix et en respectant ses consignes.
- Mes adversaires sur le terrain durant le match, en leur serrant la main après la rencontre et en acceptant la défaite.
- L'arbitre en ne contestant pas ses décisions et en restant toujours fair-play.
- Les spectateurs, en n'ayant aucun mauvais geste envers eux.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction : exclusion temporaire ou définitive

### 3) Respect des installations et du matériel :

Je m'engage à prendre soin du matériel mis à ma disposition et à le ranger aux endroits réservés à cet effet. Je ne jette ni bouteille, ni papier au sol, dans le vestiaire ou dans les douches et veille à utiliser les poubelles mises à ma disposition.

J'adapte un comportement approprié dans les locaux.

De manière automatique : remboursement du matériel dégradé (+ exempt en fonction des faits)

#### **4) Ponctualité :**

Je m'engage à arriver et à respecter les horaires de rendez-vous, d'entraînement et de match. A prévenir en cas de retard ou d'absence.

Pour les parents, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction après plusieurs faits : exempt lors du prochain match

#### **5) Absence :**

Je m'engage à prévenir de mes absences avant le vendredi pour le week-end de matchs (sauf cas de force majeure à l'appréciation du dirigeant et du président).

Automatique : exempt au prochain match et en échange je donnerai de mon temps pour arbitrer. Pas de retour à la compétition tant que mon tour d'arbitrage ne sera pas réalisé.

#### **6) Arbitrage :**

Chaque joueur sénior et vétéran s'engage à donner de son temps pour arbitrer deux matchs dans la saison. Sans arbitre, il n'y a pas de foot.

A l'appréciation du référent planning arbitrage et de la direction : exempt + désignation d'office en tant qu'arbitre. Pas de retour à la compétition tant que mon tour d'arbitrage ne sera pas réalisé.

#### **7) Sanctions et amendes :**

Les sanctions suivantes sont à rembourser au club :

- carton jaune et/ou rouge "désapprobation en paroles ou en actes" ;
- carton jaune récidiviste (3ième avertissement avec un match de suspension) ;
- carton rouge "acte de brutalité" ;
- carton rouge "cracher sur un adversaire ou une autre personne" ;
- carton rouge "tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux, et/ou grossiers".

Pour les joueurs des catégories jeunes, des matchs de suspensions supplémentaires ou travaux d'intérêt général peuvent être décidés par l'entraîneur et sur validation de la commission de discipline.

A l'appréciation du dirigeant et de la direction : non-paiement sous 30 jours entraînera la suspension automatique jusqu'au paiement

#### **8) Dirigeants :**

Chaque dirigeant s'engage, tout comme les joueurs, à respecter ce règlement. Les dirigeants d'équipe fourniront en début de saison un extrait de casier judiciaire vierge.

A l'appréciation de la direction : pas de coaching

## **9) Discipline :**

Le port d'objets dangereux (couteaux, pétards, briquets, drogue, produits inflammables, ainsi que des objets ou marchandises destinés à être vendus, etc.) est interdit en général et dans le cadre des activités sportives du club en particulier. Le port d'objets de valeur est très vivement déconseillé.

Louvern  Sports d cline toute responsabilit  en cas de vol ou d t rioration. M me chose pour les v hicules des dirigeants ou joueurs gar s sur les parkings des ensembles sportifs ou sur la voie publique.

Aussi, il est interdit de fumer   l'int rieur des locaux et de jeter ses m gots sur le sol. Un cendrier est mis   disposition devant l'entr e principale du club.

Les manquements au r glement int rieur de Louvern  Sports et, en particulier toute atteinte   l'int grit  physique ou morale des autres joueurs ou des dirigeants, peuvent donner lieu   des sanctions qui sont, le cas  ch ant, port es   la connaissance des familles. La d cision pourra  tre prise par le responsable direct qui en fera part au comit  directeur. La commission discipline statuera sur la ou les sanctions   prendre.

## **10) Transport (voiture personnelle) :**

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les joueurs ou les parents de participer au transport dans leur voiture. Ils le font alors sous leur enti re responsabilit . Ils doivent veiller en particulier qu'ils sont bien couverts par leur compagnie d'assurance.

Toute personne mineure inscrite au Club peut se rendre aux s ances d'entra nement non accompagn e de ses parents ou d'une personne habilit e. Dans le cas contraire, c'est   ces derniers de trouver la solution.

Tous les d placements pour les comp titions sont effectu s en voiture personnelle   tour de r le, via un planning de transport. Chacun se doit de respecter le planning de transport r alis . En cas d'impossibilit , c'est   chacun de trouver son rempla ant.

La responsabilit  de Louvern  Sports ne peut  tre engag e pour tout accident ou incident intervenant au cours de transports en voitures particuli res.

## **11) Autorisation concernant les MINEURS :**

La prise d'une licence pour votre enfant mineur dans notre club confirme votre autorisation pour que :

- Votre enfant pratique le football   LOUVERN  SPORTS et soit transport  dans les v hicules des dirigeants ou toute personne d sign e par le club.
- Votre enfant vienne et reparte seul du club. Dans le cas contraire, il faudra une attestation de votre part le stipulant.
- Les dirigeants prennent les dispositions n cessaires en cas de blessures graves de votre enfant et le dirigent vers le centre hospitalier le plus proche.
- Le club utilise les photos sur lesquelles votre enfant appara t pour la communication de l'association.

Le Comit  Directeur  
Club de Louvern  Sports